

Les présentes conditions générales créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes conclues entre le client et iMedica. En signant un devis, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente en vigueur.

## ENTRE

La Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle SIFYP, domiciliée au 63 A rue de Sélestat à OBERNAI (67210), numéro de SIRET : 893 554 386 00019, ci-après dénommé « iMedica » ou « prestataire »

## ET

Toute personne physique qui agit à titre non professionnel, professionnel ou comme représentant d'une personne morale effectuant une commande à iMedica ou signe un devis émis par iMedica, ci-après dénommé « client ».

## ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles iMedica met à disposition de son client l'ensemble de ses services et prestations. L'acceptation de tout devis, bon de commande ou proposition commerciale emporte acceptation des conditions générales de vente en vigueur à la signature.

Aucune condition particulière du client et notamment toutes conditions générales d'achat ou tout autre document du client ne peut, sauf acceptation formelle préalable, expresse et écrite desdites clauses par iMedica, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute condition contraire posée par le client sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à iMedica.

Le vendeur est iMedica. Les présentes conditions générales de vente concernent tout acheteur professionnel et non professionnel.

## ARTICLE 2 - PRODUITS - SERVICES

Les produits faisant l'objet des présentes conditions générales de vente consistent en la réalisation de prestations de services et livraison de produits. iMedica détermine les conditions de son intervention sur la base des informations qui lui sont communiquées par le client.

Le client s'engage, en toute circonstance, à fournir à iMedica une information complète et exacte et à la garantir contre toute réclamation, poursuites ou actions judiciaires résultant des informations transmises. De même, le client s'engage à ne fournir que des informations dont il détient les droits.

La passation de la commande comporte pour le client l'obligation de garantir intégralement iMedica contre toutes conséquences de contestation qui pourraient être éventuellement soulevées à propos du droit de reproduction par les propriétaires, auteurs des originaux ou autres ayant droit.

## ARTICLE 3 - CONDITIONS D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Toute commande passée par le client à iMedica est formalisée par la production d'un devis récapitulant les caractéristiques de la prestation.

L'obligation respective de chaque partie, de réaliser la prestation par iMedica et de payer la prestation par le client, naît à partir du moment où le client a dûment signé et retourné par mail ou par courrier le ou les document(s) contractuel(s) émis par iMedica. Ce(s) document(s) présente(nt) un caractère irrévocable.

Suite à la réception du ou des document(s), l'exécution des travaux intervient. Toute phase complémentaire ne rentrant pas dans le cadre du devis précédemment validé, fera l'objet d'un nouveau devis.

iMedica se réserve le droit de sous-traiter certaines prestations.

## ARTICLE 4 - CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Les informations demandées au client sont nécessaires au traitement de la commande. Dans l'hypothèse où le client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le client doit adresser toute demande écrite à l'adresse suivante : contact@imedica.fr

## ARTICLE 5 - MODALITÉS DE FOURNITURE DES PRESTATIONS ET PRODUITS

### 5.1 DÉFINITION D'UNE INTERVENTION

Une intervention correspond à une action, sans minimum de durée, réalisée par iMedica sur un des outils du client : ordinateur, serveur, box / switch réseau, Suite MédiStory, OS, etc.

### 5.2 SUITE MÉDISTORY 4

iMedica est certifié Expert4 par Prokov Éditions et à le droit de revendre la gamme 4 de la Suite MédiStory.

Dans le cadre d'une installation ou d'une migration vers le logiciel de gestion des dossiers patients MédiStory 4, iMedica réalise une étude selon l'expression de besoins que le référent du cabinet aura préalablement exprimé.

Le référent du cabinet peut demander une démonstration de MédiStory 4 à iMedica afin d'évaluer l'adéquation des applications de la Gamme 4 avec l'usage du cabinet. Dans tous les cas, iMedica ne sera tenu responsable des choix que fait le cabinet.

De façon générale, iMedica intervient sur la configuration des applications MédiStory Station, MédiStory 4, VigiPaiement et ExpressVitale sur les postes du client qui doivent respecter les prérequis techniques de Prokov.

iMedica est également tenue de réaliser une formation initiale. Ces formations permettent au client de découvrir une ou plusieurs applications de la Suite MédiStory. La formation initiale n'a pas vocation à expliquer toutes les fonctionnalités en détail mais doivent permettre aux futurs utilisateurs d'utiliser les fonctions de base des logiciels et de donner les bons réflexes à avoir en cas de difficultés.

Le client doit absolument réaliser des sauvegardes régulières et fréquentes de ses données par tout moyen à sa convenance, sur un support externalisé et par l'utilisation des fonctions d'archivage intégrées aux applications de Prokov Éditions. Il est fortement recommandé de mettre en place une station de sauvegarde MédiStory. L'utilisation de Time Machine d'Apple ne représente pas un système de sauvegarde optimal.

Pour un bon fonctionnement de la solution, il est impératif d'être sur un réseau professionnel. Dans la mesure du possible les Mac seront sur un réseau filaire et le paramétrage réseau devra être fait en amont de cette prestation.

La licence annuelle "connaissances" inclut l'abonnement annuel à la Banque Claude Bernard ainsi que l'accès et l'utilisation des services d'EtherEgo. L'éventuel abonnement de type messagerie sécurisée de santé ou abonnement Cellulaire pour iPad / iPhone sont à la charge du client.

### 5.3 MATÉRIEL ET LICENCES

iMedica peut être amené à proposer l'achat / revente de matériel pour ses clients : ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones, lecteurs SESAM-Vitale, licences logiciel, etc.

Après validation du devis et réception du paiement, une commande est passée auprès d'un fournisseur afin d'obtenir le produit en question. La livraison du produit se fait suivant les conditions convenues dans le contrat / devis ou à défaut, le client cherche le produit chez iMedica.

La maintenance d'un produit vendu par iMedica se fait au travers d'un crédit temps (prestations d'assistance). La garantie qui s'applique par défaut et celle en vigueur du fournisseur et / ou du fabricant. iMedica n'apporte aucune garantie supplémentaire et met à disposition sur demande du client les conditions de garantie de ses fournisseurs.

## 5.4 PRESTATIONS D'ASSISTANCE

iMedica appelle prestations d'assistance toute opération visant à accompagner le client dans la résolution de problème informatique (configuration logiciel, configuration matériel, mises à jour, etc.) et / ou de prise en main de l'outil informatique au sens large

L'assistance est facturée au temps réel passé.

iMedica et le client définissent ensemble les utilisateurs / postes concernés par l'assistance et un volume horaire (crédit temps).

Lorsque le client a une demande à faire, il envoie toutes les informations à iMedica qui va planifier l'intervention. Une fois traitée, iMedica informe le client de la mise à jour.

Lorsque le crédit temps approche de la fin, iMedica averti le client du solde de son compte. Le client décide s'il souhaite remettre du temps sur son crédit temps.

Dans un délai de 11 mois après la signature du devis, iMedica informe le client de son solde restant. Si aucune réponse n'est donnée par le client dans le mois suivant, la prestation est considérée comme terminé à la fin du 12ème mois après la signature du devis. Le crédit temps qui n'aurait pas été consommé est alors perdu et non remboursé.

## 5.5 DÉSENGAGEMENT DU CLIENT

Après un délai de deux semaines suite à la signature du devis et sans nouvelle concrète du client (pas de réponse aux sollicitations, pas de transmission des éléments demandés, pas de validation ferme des livrables, engagement non tenu, etc.), iMedica peut considérer que les livrables sont validés. iMedica pourra alors procéder à leur livraison finale en l'état puis à la facturation des prestations engagées.

De même, toutes études, tous dossiers d'analyses, toutes installations, toutes livraisons ou autres, qui sont faits à la demande d'un client et auxquels il n'est pas donné suite dans les deux semaines sont facturés.

## ARTICLE 6 – DÉLAIS

Les délais de livraison et de mise en ligne ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le retard pour quelque cause que ce soit ne peut en aucun cas être invoqué comme cause d'annulation et ne donne droit à aucune indemnité ni pénalité sauf conventions contraires.

En l'absence de stipulation conventionnelle expresse et écrite, aucun délai d'exécution impératif ne sera réputé convenu à la charge de iMedica.

Par ailleurs, lorsque le client ne transmet pas dans les délais convenus les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation, ce fait a pour conséquence directe de retarder la réalisation et donc la livraison de la prestation par iMedica. Pour autant, iMedica ne saurait en aucun cas être considéré comme responsable d'une situation qu'il subit en premier lieu.

## ARTICLE 7 – TARIFS

Les conditions de détermination du coût des prestations dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude seront communiquées au client ou feront l'objet d'un devis détaillé. Le devis est valable 30 jours à

compter de leur diffusion au client.

Les prix sont ceux valables à la date de la signature du devis et s'entendent pour les horaires d'ouverture normal de l'agence, c'est-à-dire du lundi au vendredi de 9h à 18h, hors jours fériés et interventions en urgence. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

En cas de demande d'intervention en urgence, c'est-à-dire en dehors des heures et jours ouvrés : avant 9h, après 18h, pendant le week-end (samedi/ dimanche) ou les jours fériés, une majoration peut être facturée au client en sus du tarif indiqué sur le devis. En l'absence de coût horaire indiqué sur le devis, le taux s'élève à 100 € HT / heure.

## ARTICLE 8 – CONDITIONS DE FACTURATION

De façon générale, toutes les prestations réalisées par iMedica sont soumises à un échéancier de facturation qui est présenté sur le devis.

Le cas échéant, les conditions de facturation suivantes s'appliquent par défaut: 30% d'acompte à la signature du devis et le solde (70%) à la mise en exploitation du logiciel ou à la finalisation des prestations.

### 8.1 CAS PARTICULIER : LICENCES LOGICIEL ET MATÉRIEL

100% du montant des licences et du matériel seront demandé à la signature du devis. Si nécessaire, la commande fournisseur ne sera effectuée par iMedica qu'à la réception du paiement.

### 8.2 CAS PARTICULIER : PRESTATIONS D'ASSISTANCE

Dans le cadre d'une assistance, les crédits temps sont facturés au temps réel consommé en fin de mois. Il n'y a donc pas d'acompte.

## ARTICLE 9 – CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le paiement s'effectue uniquement par virement bancaire. Sauf accord préalable et écrit sur une autre condition de règlement entre le client et iMedica, le règlement par le client se fait à réception de la facture.

Aucun escompte ne sera pratiqué par iMedica pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Vente ou sur la facture émise par iMedica.

### 8.1 RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard, fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal, du montant TTC du prix des produits figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à iMedica, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à iMedica par le client, sans préjudice de toute autre action que iMedica serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

### 8.4 NON PAIEMENT DES FACTURES

Les échéances fixées dans les devis de iMedica sont de rigueur.

Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, iMedica se réserve la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires tel que décrit dans le devis signé par le client.

En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, iMedica se réserve la faculté, sans formalités,

de suspendre et d'annuler la fourniture des produits commandés par le client, de suspendre l'exécution de ses obligations et / ou encore de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.

## ARTICLE 9 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété des produits réalisés par iMedica est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite.

De convention expresse, iMedica pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et iMedica pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

A compter de la livraison, le client est constitué dépositaire et gardien desdites marchandises. Dans le cas de non-paiement et à moins que iMedica ne préfère demander l'exécution pleine et entière de la vente, iMedica se réserve le droit de résilier la vente après mise en demeure et de revendiquer les biens livrés, les frais de retour restant à la charge du client et les versements effectués étant acquis à iMedica à titre de clause pénale.

## ARTICLE 10 – GARANTIE

### 10.1 GARANTIE DES PRESTATIONS RÉALISÉES PAR IMEDICA

Sauf mention contraire, les interventions effectués par iMedica dans le cadre d'une prestation sont garanties deux semaines. Cette garantie n'est assurée par iMedica que si le client n'a pas apporté de modification au produit livré et configuré.

Les prestations d'étude, d'accompagnement, de préparation des données de MédiStory 3 vers MédiStory 4, de formations, ou réalisées dans le cadre d'une assistance (crédit temps) ne bénéficient pas de période de garantie.

Enfin, en cas d'incohérence ou obsolescence de la structure technique du/des poste(s) informatiques du client, iMedica ne peut être tenue responsable des problématiques de lecture ou d'usage. Il appartient au client de maintenir son parc informatique en état et à jour.

### 10.2 GARANTIE DES SOLUTIONS TIERS ET MATERIEL

iMedica ne peut garantir les problèmes liés aux solutions tiers : Suite MédiStory, MacOS, Kligo, Dragon Medical, ou toutes autres solutions techniques tiers... qui ont été utilisées pour réaliser la prestation et qui font partie intégrante du produit livré.

En effet, le bon fonctionnement et le maintien de ces solutions tiers revient à leurs éditeurs respectifs ou à la communauté afférente dans le cadre de solution open-source. iMedica s'engage à remonter les problèmes à qui de droit mais ne pourra prendre à sa charge les corrections à effectuer.

Dans le cas, où l'éditeur ou la communauté ne peut corriger le problème, iMedica s'engage à trouver une solution alternative si cela est possible. La mise en oeuvre de cette nouvelle solution pourra faire l'objet d'un nouveau devis.

### 10.3 GARANTIE DES DÉLAIS

La responsabilité de iMedica ne pourra être engagée, en cas de retard d'exécution de sa prestation, quelqu'en soit la cause, d'autant plus si elle est imputable au client ou à un cas de force majeure, telle que grève, incendie, inondation, attentat, émeute, guerre, pénurie de matières premières nécessaires à l'exécution du contrat.

### 10.4 GARANTIE SUR LES CONTENUS

iMedica décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol de documents, dossiers patients et objets qui lui sont confiés, tant pendant l'exécution des travaux que pendant leur transport. La conservation des documents est effectuée sans aucune garantie. Cette clause s'applique également aux travaux faits à l'extérieur des locaux de iMedica et aux objets et installations appartenant à des clients ou tiers.

### 10.5 GARANTIE SUR LA FINALISATION DES PRESTATIONS

Si iMedica est dans l'incapacité totale de pouvoir avancer sur le projet pendant plus de deux mois consécutif pour des raisons qui l'incombe (arrêt maladie de l'équipe projet par exemple), iMedica s'engage à fournir des coordonnées de confrères qui seraient en mesure de reprendre la prestation puis à transmettre, dans la mesure du possible, les informations nécessaire à la finalisation de la prestation.

## ARTICLE 11 – DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les licences vendus par iMedica pour le client sont la propriété du client.

iMedica reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés en vue de la fourniture des services au client. Le nom commercial « iMedica », ainsi que l'ensemble des marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images et logotypes figurant sur les biens, leurs accessoires et leurs emballages, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive de iMedica.

Tous les documents techniques remis au client demeurent la propriété exclusive de iMedica, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Le client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de iMedica et s'interdit toute divulgation, reproduction, modification ou exploitation totale ou partielle desdites études, dessins, modèles et prototypes, marques, illustrations, images, logotypes etc, pour quelque motif et de quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de iMedica qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

La passation de la commande comporte pour les clients l'obligation de garantir intégralement contre toutes conséquences de contestation qui pourraient être éventuellement soulevées à propos du droit de reproduction par les propriétaires, auteurs des originaux, ou autres ayant droit.

## ARTICLE 12 – RÉCLAMATION

Les réclamations doivent être faites par écrit dans les 10 jours ouvrés qui suivent la livraison finale de chaque prestation. Passé ce délai, elles ne seront plus prises en considération.

## ARTICLE 13 – ANNULATION DE LA COMMANDE

### 13.1 POUR TOUTES LES PRESTATIONS DE IMEDICA

L'annulation de la commande par le client dûment notifiée à iMedica entraînera l'exigibilité immédiate de tous les frais engagés ainsi que la totalité des honoraires prévus, et ce sans préjudice des indemnités ou dommages et intérêts que iMedica estimerait être en droit de réclamer par voie judiciaire pour rupture abusive. Les acomptes restent acquis à iMedica.

### 13.2 CAS PARTICULIER : ACTUALISATION DE CONNAISSANCE

L'actualisation de connaissance de MédiStory 4 fourni par Prokov Éditions est consentie pour une durée de 1 an. Elle sera renouvelée par tacite reconduction pour une durée identique.

Dans le cas où le client ne souhaite pas renouveler son actualisation de connaissance, il devra adresser sa demande un mois avant la date d'échéance de la prestation figurant sur la facture.

A défaut de réception du courrier dans les délais indiqués ci-dessus, le client sera redevable de plein droit des charges forfaitaires pour l'annuité suivante.

#### ARTICLE 14 – UTILISATION DES CRÉATIONS

Le client autorise iMedica à utiliser pour sa propre promotion, et notamment à des fins publicitaires pour iMedica, toutes références et toutes reproductions des images, étude et autres produits issus de la collaboration des parties. Ainsi iMedica est expressément autorisée à faire état vis-à-vis de tiers, de l'expérience et de la teneur des prestations et produits fournis au client, ce que celui-ci accepte sans contrepartie financière ou autre.

Aucune donnée médicale ne sera cependant divulguée.

Exceptionnellement la confidentialité ou la réalisation en « marque blanche » peuvent être demandées, avant la signature du devis.

#### ARTICLE 15 – PREUVE

Il est convenu que iMedica pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des mails, configurations, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par le prestataire, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par le prestataire dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

De même, les signatures scannées et apposées sur les documents contractuels par les parties auront la même force probante et recevabilité qu'une signature manuscrite ou qu'une signature électronique sécurisée, et manifesteront le consentement de la partie qui l'appose. Cette même règle s'appliquera pour le paraphe des documents.

#### ARTICLE 16 – CLAUSE DE DIVISIBILITÉ

##### CONTRACTUELLE

Si l'une des clauses des présentes conditions générales était contraire à une loi d'ordre public nationale ou internationale, seule la clause en question sera annulée, les présentes demeurant valable pour le surplus. Les parties négocieront de bonne foi la rédaction d'une nouvelle clause destinée à remplacer celle qui était nulle.

#### ARTICLE 18 – CONTENTIEUX

Tous les litiges auxquels le contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Saverne, et ce même en matière de référé.

Avant toute action judiciaire suite à un éventuel désaccord, le client et iMedica s'engage dans un premier temps à tenter une approche amiable, puis une conciliation auprès d'un médiateur qui pourra être désigné par les organes représentatifs.

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.